

1. Record Nr.	UNINA9910495802203321
Autore	Cassayre Aude
Titolo	La justice dans les cités grecques : De la formation des royaumes hellénistiques au legs d'Attale / Aude Cassayre
Pubbl/distr/stampa	Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2019
ISBN	2-7535-6721-2
Descrizione fisica	1 online resource (560 p.)
Soggetti	History justice civilisation hellénistique cité antique Antiquité royaumes héllenistiques
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>Dans le nouveau contexte géopolitique engendré par la mort d'Alexandre, les évolutions lentes et progressives du droit et de la justice des cités grecques se sont brusquement retrouvées confrontées à un horizon juridique original dont les principes s'opposaient à ceux qui avaient fondé, jusqu'alors, l'exercice de la justice. À la cité même comme principe et source du droit appliqué par sa justice s'est substituée la personne du souverain hellénistique. Les cités prirent acte de cette incursion royale qui, selon les statuts et les situations locales, s'exprima de différentes manières dans la pratique judiciaire. La justice apparaît ainsi directement liée à la politique des cités dont elle constitue un enjeu fondamental et montre les limites de l'indépendance. À l'époque hellénistique, la justice ne peut plus s'envisager comme un domaine clos, mais s'inscrit dans un ensemble juridique géographiquement vaste et institutionnellement mobile. Avec pour toile de fond ce nouvel horizon juridique, une pratique judiciaire originale s'est développée dans des proportions importantes, contrôlées par les cités et marquées par un essor considérable des</p>

procédures et des phases d'instruction. Au moment où la justice apparaît comme un enjeu incontournable de la politique des cités, elle se développe également, à l'intérieur de celles-ci, comme un secteur autonome et spécialisé. Fondé sur une étude approfondie des sources épigraphiques, cet ouvrage se propose d'examiner, à partir d'une réflexion sur le problème du droit hellénistique, les nouveaux cadres juridiques dans lesquels durent s'inscrire les pratiques judiciaires des cités. Mais il va plus loin en les réinsérant dans une histoire politique, économique et sociale et en montrant que les cités grecques ont développé, à l'époque hellénistique, une conception publique de la justice en même temps que s'exprimait un domaine juridique indépendant et pourtant inséparable du politique.
